

# Vos impôts financent le contrat « d'intégration républicaine » pour naturaliser massivement les migrants

écrit par Maxime | 8 avril 2019



Créé en 2016 sous Hollande, le contrat dit « d'intégration républicaine » s'étoffe sous Macron afin de continuer à naturaliser à tour de bras.

Si, en apparence, ce contrat constitue un progrès, afin de faciliter l'insertion de l'immigré dans la société française, en réalité, il vise à soutenir la politique d'immigration massive, alors même que la France ne connaît pas de pénurie de main d'oeuvre mais un chômage de masse depuis des décennies. Il sert à donner au migrant les outils nécessaires à sa

naturalisation grâce à un financement public, quand autrefois c'était la mobilisation des gauchistes en tous genres qui permettait l'enseignement de la langue aux migrants.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/08/apprendre-le-francais-aux-immigres-perenniserait-leur-presence-en-france/>

<http://resistancerepublicaine.com/2013/11/19/horreur-une-armee-de-voilees-apprend-le-francais-a-montpellier/>

Des enseignants se plaignent régulièrement du manque de moyens pour transmettre le français à des petits Français de plus en plus souvent analphabètes. On sait aussi que l'enseignement de l'histoire et de la littérature nationales ont de moins en moins de place dans les programmes scolaires. Le choix du gouvernement néanmoins s'oriente vers l'investissement de moyens considérables pour apprendre aux migrants à compter, écrire, lire et apprendre la culture nationale en petit effectif, quand beaucoup se plaignent que les classes des élèves français sont surchargées.

La loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a réformé le dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et désireux de s'y installer durablement. Elle a créé un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans.

La première étape de ce parcours est marquée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) entré en vigueur le 1er juillet 2016. Le CIR, qui se substitue au contrat d'accueil et d'intégration (CAI), est articulé autour d'une formation civique étoffée, d'un renforcement du niveau d'exigence linguistique et d'un accompagnement adapté aux besoins de l'étranger.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Le-contrat-d-integration-republicaine-CIR>

**On a déjà dit à quel point les naturalisations sont nombreuses en ce moment, il ne se passe pas une semaine sans un décret de naturalisation sous Macron, ce sont des dizaines de milliers**

## **de naturalisés tous les ans.**

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/12/gilejaunisse-gouvernementale-des-naturalisations-a-gogo-pour-eliminer-lexces-de-bile/>

Tout est fait pour que les migrants puissent rester en France et non repartir dans leur pays par ce biais. Ce « contrat » est destiné à donner bonne conscience à nos gouvernants et justifier la poursuite d'une immigration massive.

**La formation linguistique passe depuis mars 2019 de 200 à 600 heures,** beaucoup de migrants ne connaissant même pas l'alphabet français ou ne sachant pas compter, comme le révèle un échange au Sénat l'été dernier. En revanche, ils ont été habitués à travailler très jeunes dans des conditions déplorables et constituent donc une main d'oeuvre idéale aux yeux des plus puissants, une main d'oeuvre qui ne se plaindra pas de ses conditions de travail, une main d'oeuvre parfois gavée d'islam aussi et chacun sait que la religion est l'opium du peuple. Ce qui gêne les puissants soutiens de Macron, c'est bien que l'athéisme conduit à vouloir profiter de cette vie sur terre et à mépriser la vie céleste que les croyances laissent miroiter sans certitude. De plus, on sait à quel point certaines puissances étrangères font du zèle pour islamiser notre société. Sans même évoquer la possible corruption financière des « élites » par les réseaux islamistes, il existe objectivement des raisons de penser qu'une politique d'islamisation est délibérée menée par le gouvernement.

**Le financement de ce contrat coûtera en 2019 quelques 255 millions d'euros, soit 33% de plus que l'année dernière, ce qui marque une accélération de la politique d'immigration massive.**

<http://www.senat.fr/rap/a18-153-2/a18-153-22.html>

**CHIFFRES CLES : la France finance par ailleurs quasiment 2000**

emplois à plein temps pour gérer l'immigration (article 104 loi de finances pour 2019), soit un tiers de plus par exemple que le budget consacré à la sécurité alimentaire en France...

Quasiment deux milliards d'euros sont consacrés à l'immigration, l'asile, l'accès à la nationalité française et l'intégration dans le budget de l'Etat pour 2019 (même source).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037882341&dateTexte=&categorieLien=id>

*Le Monde* fournit un portrait type du signataire du contrat d'intégration républicaine : **un jeune musulman rigoriste, ayant laissé sa famille au village mais prêt à ramener sa femme pour lui faire des enfants en France dès que possible** (sa mère restera au bled en revanche, comme le reste de la famille), qui rêve d'acheter une audi A3 (matérialisme, quand tu nous tiens), totalement analphabète lors de l'arrivée en France.

L'article met d'ailleurs bien en évidence le rapport entre le CIR et les naturalisations: c'est un tremplin pour être naturalisé, pour continuer à naturaliser massivement malgré la pénurie d'emplois à laquelle sont confrontés même des nationaux... Les services de l'immigration française présentent d'ailleurs ce contrat comme un sésame pour accéder à la nationalité française :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine>

On ne sera pas surpris de l'engouement de la rédaction du *Monde* pour le CIR et la volonté de susciter de la sympathie pour le migrant donné en exemple...

[https://www.lemonde.fr/les-nouveaux-arrivants/article/2017/07/19/les-nouveaux-arrivants-ahmed-signe-son-contrat-d-integration-republicaine\\_5162582\\_5084811.html](https://www.lemonde.fr/les-nouveaux-arrivants/article/2017/07/19/les-nouveaux-arrivants-ahmed-signe-son-contrat-d-integration-republicaine_5162582_5084811.html)

« Les nouveaux arrivants » : Ahmed signe son contrat d'intégration républicaine

Arrivé en France en septembre 2015 après être passé par la Libye et l'Italie, le jeune Soudanais peut enfin s'imaginer un avenir serein à Vichy.

(...) Ç'aurait même été « champagne ! » si le **jeune Soudanais de 27 ans avait été moins scrupuleux avec les interdits de l'islam.**

(...) **Parce qu'être réfugié, c'est avoir droit à un séjour de dix ans, Ahmed peut enfin se projeter depuis le mois de juin et se rêver un avenir ici.** Arrivé en France en septembre 2015 après être passé par la Libye et l'Italie, Ahmed ose désormais regarder par-delà la chaîne des Puys (...) il guettait la réponse de l'Office français des réfugiés et des apatrides (Ofpra). Tout devient donc possible. **Le contrat d'intégration républicaine qu'il s'apprête à signer va même lui permettre d'être naturalisé français, un jour, s'il le souhaite.** A plus court terme, il va enfin pouvoir bénéficier de cours officiels de français. Jusque-là, l'Etat ne lui a rien enseigné. Seul **un groupe de bénévoles vichyssois s'est mobilisé** matin et après-midi pour partager la si précieuse langue de Molière et de Flaubert, mais surtout de Saint-Exupéry qu'Ahmed s'essaie à lire le soir dans sa chambre. S'il rêve de s'exprimer avec précision et trouve qu'il pourrait être plus efficace, le Soudanais a déjà fait du chemin depuis son arrivée en France en septembre 2015 et prouvé sa farouche volonté. « *Au premier cours des bénévoles, j'ai appris à compter jusqu'à 10, au deuxième jusqu'à 100 et au troisième j'ai retenu l'alphabet* », observe-t-il, méthodique, ayant toujours à portée de main, dans sa chambre de demandeur d'asile, un récapitulatif des règles de grammaires. Son kit de survie... Dans les bureaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Véronique Maupoint, directrice territoriale, vient le saluer. L'auditrice de l'OFII lui promet 200 heures de français et deux jours de formation sur « *les codes de la société française ainsi que les grandes dates qui ont fait l'Histoire de France* ». De quoi faire encore un pas de plus vers l'intégration... Le programme le réjouit. En 2016, 1 300 réfugiés ont comme lui signé un contrat d'intégration républicaine dans cette aile de la préfecture du Puy-de-Dôme et y ont bénéficié des 200 heures de cours qui passeront bientôt à 400. Au cours de l'entretien durant lequel Ahmed raconte sa formation initiale et ses années d'études, le réfugié apprend aussi qu'il pourra bientôt changer son permis de conduire soudanais. Un soulagement. « *Ça va m'aider pour trouver une formation ou un travail* », glisse-t-il, doucement. Vraiment heureux. Car Ahmed et les voitures, c'est toute une histoire... Au Soudan, où il a été chauffeur mécanicien pour une ONG de 2010 à 2014, il conduisait une Skoda Fabia,

modèle 2011, sa voiture préférée, avant de venir en Europe. Maintenant, évidemment, la gamme s'est un peu élargie et il hésite un peu plus, même s'il a quelques coups de cœur. D'ailleurs, en sortant de la préfecture, une Audi A3 qui s'arrête à un feu attire automatiquement son regard. *« Un jour, je pourrai m'en acheter une. J'adore cette voiture. Il paraît qu'en Allemagne on peut en trouver à de bons prix »*, lance-t-il, enjoué. En fait, Ahmed aime l'univers automobile au point de rêver, une fois qu'il sera bien intégré, de travailler chez Michelin, l'immense fabrique de pneus de Clermont. Un travail, un appartement, une famille... *« Une vie normale »*, dit-il, en rêvant de cette situation qu'il a encore du mal à penser à portée de main, parce que sa vie n'a pas toujours été simple. *« Mon père est mort en 2009. Moi, j'ai dû travailler à 14 ans »*, raconte-t-il. Comme beaucoup de jeunes Soudanais, il faisait des petits boulots, comme la vente de tickets dans le camion-bus qui appartenait à la famille... Puis il a pu trouver un emploi de chauffeur mécanicien pour une ONG, emploi qu'il aimait.

Et là, un silence s'abat sur la chambre d'Ahmed, bien rangée, une couverture pliée sur le lit pour en faire un canapé durant le jour. Le revoilà ramené à cette nuit où sa vie a basculé et où il a été obligé de prendre la route vers le nord. *« Juste salué ma mère et j'ai filé »*, commente-t-il, laconique. Ahmed était menacé par le Service national de renseignement et de sécurité (NISS) parce qu'il travaillait pour une ONG (NDLR: c'est la version officielle...)*« Evidemment, j'aurais préféré rester. J'aime mon pays, j'étais bien avec ma famille. Mais ça n'a pas été possible. Je ne suis pas sûr que vous mesurez en France la chance que vous avez qu'on respecte votre vie, observe le jeune homme. Depuis, ma mère, mes deux frères et mes quatre sœurs vivent dans un camp. Ce n'est pas facile pour eux. Maman compte beaucoup sur moi. »* Ahmed l'appelle régulièrement et lui envoie de l'argent dès qu'il peut (NDLR: d'où tire-t-il ses revenus?) *« Quand j'étais inquiet de ne pas avoir de réponse à ma demande d'asile, elle a su me rassurer »*, ajoute-t-il, heureux de penser à elle, comme il est heureux de se souvenir de sa jeune épouse restée elle aussi là-bas. *« C'est difficile, on s'est peu vus depuis le mariage parce que j'ai dû partir de façon précipitée avant qu'on ne fasse la grande fête de notre union. »* **Et si Ahmed sait que sa mère ne le rejoindra pas, il commence déjà à penser qu'une fois intégré, son épouse, elle, pourra venir.**

Mais ça, c'était avant la réforme décidée courant 2018 et réalisée effectivement ces derniers temps pour développer le contrat dit d'intégration républicaine et donc l'immigration...

Ce faisant, le gouvernement suit les propositions de Taché, c'est rassurant, n'est-ce pas ?

<https://www.senat.fr/questions/base/2018/qSE0180404709.html>

## **Ministère de l'intérieur, JO Sénat 23/08/2018 – page 4373**

**Le rapport « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » du député Aurélien Taché a préconisé le renforcement des formations linguistiques dispensées aux étrangers primo-arrivants dans le cadre du contrat d'intégration républicaine. Dès juillet 2017, les textes réglementaires avaient été modifiés pour permettre d'augmenter de 20 % le nombre d'heures pour les étrangers ayant besoin d'une formation complémentaire pour atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), notamment à l'issue du forfait de 200 heures qui concerne les stagiaires les plus éloignés a priori du français. Puis, le comité interministériel à l'intégration qui s'est réuni le 5 juin 2018 a décidé le doublement des volumes horaires des formations linguistiques dans le cadre de contrat d'intégration républicaine, qui atteindront donc respectivement cent, deux-cents et quatre-cents heures, et l'amélioration de leur qualité notamment par la diminution des effectifs par groupe, ainsi que la mise en place d'un module spécifique à destination des non lecteurs, non scripteurs. À cet égard, une expérimentation a d'ores et déjà été menée avec trois directions départementales de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en 2017-2018 en vue de déterminer les modalités pédagogiques les plus efficaces pour le public analphabète. Cette expérimentation sera essaimée à l'automne sur tous les territoires dans la perspective de sa généralisation en 2019. Enfin, des formations en ligne, subventionnées par le ministère de l'intérieur et développées par l'Alliance française Paris-Île-de-France, sont déjà disponibles en accès grand public sur la plateforme France université numérique. Elles proposent des modules de formation vers les niveaux A1, A2 et B1 du CECRL.**

**Néanmoins, dans de très nombreux cas d'immigration, l'étranger présent en France n'aura pas à suivre une formation afin de pouvoir s'intégrer, ne serait-ce que le temps de son séjour potentiellement long. Il existe en effet de nombreux cas de dispense, par exemple quand un étranger vient se faire soigner**

## en France pour un traitement de longue durée...

*Obligation de signature du contrat d'intégration républicaine selon le titre de séjour*

Titre de séjour		Signature du contrat d'intégration républicaine (CIR)
Carte de séjour vie privée et familiale	Résidence continue en France pendant au moins 8 ans + scolarité pendant au moins 5 ans après l'âge de 10 ans dans un établissement français	Non
	Titre obtenu pour raisons de santé	Non
	Autre cas	Oui
Certificat de résidence pour Algérien		Oui
Carte de résident		Oui
Carte de séjour visiteur		Non
Carte de séjour étudiant		Non
Carte de séjour pour exercer une profession commerciale, industrielle ou artisanale,		Non
Carte de séjour stagiaire		Non
Carte de séjour passeport talent/passeport talent (famille)		Non
Carte de séjour travailleur saisonnier		Non
Carte de séjour salarié détaché ICT/salarié détaché ICT (famille)/salarié détaché mobile ICT/salarié détaché mobile ICT (famille)		Non

*Vous êtes dispensé si :*



- vous avez effectué votre scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français pendant au moins 3 années scolaires,
- ou vous avez suivi des études supérieures en France pendant au moins 1 année universitaire.

*Attention : cette procédure ne concerne pas un étranger ressortissant d'un pays européen.*

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/qu-est-ce-contrat-integration-republicaine-cir>

On peut aussi se demander si ces formations seront vraiment efficaces. L'étranger sera sensibilisé aux questions piège de l'immigration, mais comment garantir qu'il ne s'agira pas de « taqiyâ » ? On a déjà vu ces dernières années des exemples de dossiers de naturalisation retoqués parce que le candidat déclarait qu'il trouvait normal de séparer hommes et femmes dans les piscines, parce qu'il n'était pas capable de donner un exemple d'événement historique marquant en France, de définir la laïcité etc. Suffit-il d'avoir la bonne réponse à ces questions pour vraiment attester de sa volonté de faire passer les lois de la République avant la charia, puisque c'est finalement l'enjeu de cette politique, même si ce n'est que tacite pour ne pas stigmatiser...

L'OFII est chargé de gérer ces contrats. Comme on l'a vu, les pouvoirs publics ont postulé la compatibilité de l'islam avec la République car ce contrat ne suppose pas une apostasie préalable du musulman signataire. Les pouvoirs publics partent du principe qu'une formation sensibilisant aux principes et valeurs de la France sera suffisante...

<http://www.ofii.fr/IMG/pdf/CIR/CIR%20VF%20-%20SPECIMEN.pdf>

[http://www.newspress.fr/Communique\\_FR\\_310890\\_7308.aspx](http://www.newspress.fr/Communique_FR_310890_7308.aspx)

**Le nouveau parcours d'intégration républicaine a été présenté lundi 18 mars 2018 aux partenaires institutionnels et aux acteurs de terrain (préfectures, jeunesse et sport, cohésion sociale, éducation nationale, associations, prestataires...) impliqués dans le dispositif.**

Il fait partie des 47 mesures décidées en juin dernier par le comité interministériel à l'intégration (C2I) pour renforcer l'intégration des primo-arrivants. Ces mesures en faveur de l'intégration sont pilotées par la direction générale des étrangers en France (DGEF) et, pour celles concernant les réfugiés, par la DiAir.

Le parcours d'intégration débute par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Il s'adresse aux primo arrivants, c'est-à-dire des personnes issus d'un pays tiers à l'union européennes, ayant vocation à s'installer en France durablement et ayant obtenu un premier titre de séjour.

Depuis le 1er mars, le CIR est largement renforcé :

- Des forfaits de formation linguistique allant jusqu'à 600 heures (contre 200 auparavant), avec une proposition de certification A1 pour ceux qui atteignent ce niveau de formation ; un module spécifique de formation de 600 heures pour les non-lecteurs, non-scripteurs ;
- 24 heures formation civique (contre 12 auparavant), avec un contenu et une pédagogie entièrement rénovés et un recours aux outils numériques.

Le parcours d'intégration républicaine intègre à présent une dimension d'orientation et d'insertion professionnelle. Le signataire du CIR est orienté par l'OFII vers le service public de l'emploi. Il bénéficie d'un entretien d'orientation approfondi et d'un accompagnement adapté vers l'emploi.

**Ce contrat permet finalement de constater que les Français ayant voté pour Macron ont élu un Hollande bis, un Hollande puissance mille, qui va plus loin que son prédécesseur dans la volonté d'organiser une immigration massive financée par les contribuables français.**